

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Rencontre avec le directeur général 5 juillet 2012 - point enquêteurs

Étaient présent-e-s:

Les OS CGT, SUD, CFDT, FO, CGC + une déléguée enquêtrice Ile-de-France

Pour la direction Insee : le directeur général, la secrétaire générale, le directeur de la statistique démographique et sociale, le missionnaire statut-Bercy, la missionnaire Inspection générale.

Suite à la réunion enquêteurs du 26 juin, et en prévision de cette rencontre du 5 juillet, plusieurs syndicats avaient envoyé un message au DG pour faire part de notre inquiétude sur l'état d'avancement du dossier et pour lister tous les points encore non résolus à ce jour (cf. annexe)

En préalable de la discussion, le DG récuse l'idée que la direction « joue la montre » sur ce dossier. Pourtant, en séance, il ne répond à aucune des questions concrètes listées dans ce message et ne fournit aucune information nouvelle sur l'avancement du dossier.

- **Question budgétaire**

Le DG affirme avoir convaincu le Directeur du budget d'abonder le budget 2013 de l'Insee des 8 millions d'euros en mesure nouvelle, correspondant à la mise en œuvre de la circulaire telle que proposée par la direction. Néanmoins, il précise que cela ne constitue pas une garantie puisqu'il n'a pas encore vu les tableaux budgétaires qui seront soumis au vote du parlement.

Par ailleurs, il affirme avoir précisé que la satisfaction des revendications des enquêteurs nécessiterait un abondement supplémentaire de 6 millions d'euros (4,2 millions au titre des revendications sur les 25 points d'indice et l'indemnité de travailleur isolé ; 1,8 million pour la non prise en compte de la sur-rémunération Dom et l'inclusion du chômage dans le calcul du salaire « avant-après »). Mais il n'a pas soutenu cette demande auprès des autorités budgétaires : il renvoie la question aux autorités politiques.

- **Transformation de la circulaire en décret**

La DGAFP (Fonction publique) a annoncé récemment que la circulaire devrait être transformée en décret en Conseil d'Etat.

Nous nous interrogeons sur les conséquences de cette annonce soudaine : quel allongement des calendriers pourrait être induit par cette décision ? Les enquêteurs pourraient-ils encore prétendre à être éligibles à l'ensemble des dispositions de la loi Sauvadet (CDIsation ou titularisation) ? Quelle garantie avons-nous que le Conseil d'Etat acceptera l'ensemble des termes de la circulaire ?

La direction ne donne aucune réponse précise à ces trois questions mais affirme qu'il n'y a pas de mauvaise intention derrière cette annonce. Selon elle, la DGAFP propose ce décret pour consolider juridiquement les éléments de la circulaire, en lui donnant un support juridique équivalent à celui dans lequel elle s'inscrit (en effet, la circulaire précise les conditions d'application du décret 86-83).

- **Mise en place des contrats**

Le DG précise à plusieurs reprises que les directeurs régionaux s'inquiètent de la charge de travail qui va incomber aux SAR et aux DEM pour organiser la signature des contrats et les entretiens individuels préalables d'ici la fin de l'année. Ceci d'autant plus que la réponse aux questions budgétaires et juridiques (points précédents) est un préalable à la rédaction des contrats types et que la charge d'enquête sera importante sur la même période.

Il affirme cependant ne pas remettre en cause la mise en place du statut pour début 2013 et espère que ces questions préalables seront réglées dès le début du mois de septembre.

Nous rappelons avoir alerté à plusieurs reprises sur la charge de travail dans les établissements et que ce sont ces raisons qui ont motivé notre demande des rétro-plannings et un calendrier de réunions.

De notre point de vue, des solutions existent pour anticiper la charge de travail. En particulier, les premières discussions sur les quotités et anciennetés peuvent être organisées dès le mois de septembre puisqu'elles ne nécessitent pas que le cadre juridique soit finalisé. Par ailleurs, nous demandons à ce que les RAE prévoient un long temps collectif de présentation des contrats, de façon à baliser le mieux possible les questions qui pourraient se poser lors des entretiens individuels.

Le DG accepte ces propositions et devrait envoyer des instructions en ce sens aux DR.

Paris, le 9 juillet 2012

ANNEXE : MEL ENVOYE LE 4 JUILLET AU DG AU SUJET DES ENQUÊTEURS

« A monsieur le Directeur Général de l'Insee

Le sujet enquêteurs sera traité lors de la réunion de demain 5 juillet. Nous souhaitons par ce message vous signifier notre extrême inquiétude sur l'évolution de ce dossier. Les dernières réunions ont en effet montré la volonté de la direction d'éloigner les syndicats, représentant-e-s des enquêtrices et enquêteurs, des processus de décision en cours.

Or, le projet, difficile et transversal, est en phase d'atterrissage risqué. Les agents des Dem, des prix, des SAR, ceux des différentes directions de la DG, les enquêtrices et enquêteurs eux-mêmes, toutes et tous perçoivent la tension dans laquelle se réalise la dernière ligne droite du projet.

La trop longue absence de pilotage du projet, les graves lacunes d'information entre toutes les parties concernées ont sabré une grande partie de la confiance des agents.

C'est pourquoi nous voulons étudier avec vous plusieurs points :

La méthode

Nous souhaitons avoir un calendrier de dates de GT programmés suffisamment à l'avance, de manière à permettre la tenue de réunions rassemblant de nombreux participants, au rythme d'environ un par mois.

Nous souhaitons que des relevés de décision des réunions soient réalisés par la direction, et soient diffusés à tous les acteurs du projet. Nous rappelons que nous souhaitons le respect de votre engagement d'informer les enquêteurs et agents sur le projet. La trop longue période de non-information, permettant toutes les supputations, rumeurs, pressions, doit cesser.

Nous souhaitons que la mise en place du statut donne lieu à des décisions sur l'étalement des priorités, afin qu'une partie au moins du projet débute réellement en janvier 2013.

Le lancement des entretiens individuels sur la quotité de travail doit donner lieu à un consensus sur une procédure harmonisée sur tout le territoire. L'outil de charge devra être présenté aux OS et aux représentant-e-s des enquêtrices et enquêteurs.

Nous souhaitons, comme nous l'avons demandé depuis deux ans, que les réunions annuelles enquêteurs (RAE) organisées dans les DR soient étalées à des dates différentes pour permettre à nos représentant-e-s nationaux d'y assister.

Nous souhaitons enfin que le dispositif amenant aux négociations des nouveaux contrats soit examiné au sein des CT locaux.

De plus, de nombreux sujets restent en suspens, nécessitant une discussion :

Les enquêtrices et enquêteurs des Dom

Nous souhaitons aborder à nouveau le sujet du détournement de la sur-rémunération. Il est également nécessaire de mettre en place un dispositif harmonisé de négociation sur les nouvelles attributions de charge sur l'enquête emploi en continu. En effet, si le projet est distinct du nouveau statut, les liens entre ces deux sujets sont néanmoins nombreux.

De plus, la question de la prise en compte des spécificités des Dom dans le dossier enquêteurs a été repoussé après les discussions techniques sur la détermination du temps de travail. Ce travail n'est pas terminé mais on ne peut plus remettre à plus tard la discussion sur la prise en compte de l'ancienneté. En effet, d'une part, on ne peut construire les quotités uniquement sur le passé comme en métropole, d'autre part, il convient de prendre en

compte la pénibilité particulière due aux spécificités de ces départements.

Il faudra donc programmer un ou plusieurs GT spécifiques Dom à la rentrée, en visio.

Les actuels CDI

Elles et ils sont une trentaine, pour lesquels nous demandons depuis des années l'effectivité de leurs droits : note sur la prise en charge des congés maladie, attribution des congés payés. Nous demandons également un bilan de leurs contrats car contrairement aux autres agents, c'est bien une transformation de leur contrat qui va être réalisée, et non la création d'un nouveau contrat.

Nous demandons que les réunions prévues à ce sujet soient programmées, afin que les agents concernés ne soient perdants dans la mise en place d'un nouveau statut qui accorde des droits à leurs collègues pigistes.

La rétroactivité

Nous souhaitons au plus vite examiner les pistes permettant le respect de l'engagement des ministres et du vôtre sur l'application de la loi Sauvadet sans préjudice. En particulier nous attirons l'attention sur la question du chômage, mais aussi sur les autres problèmes : congés payés, cotisations sociales, rémunération, indemnités journalières, concours internes...

Examen des conséquences de l'application de la loi Sauvadet

Certains aspects de la circulaire ont été mis de côté avec la nécessité d'appliquer la loi Sauvadet. Nous souhaitons discuter de la validité de certains critères qui avaient donné lieu à un accord pour le calcul de l'ancienneté : contrats dans les SSM, 3 trimestres validant l'ancienneté.

De plus nous voulons discuter de l'annonce sur la demande de la fonction publique de voir cette circulaire transformée en décret.

Autres points :

Nous souhaitons enfin discuter de l'application pratique de plusieurs questions discutées de manière théorique, par exemple pour les CDD occasionnels : quel type de chômage, détermination du type de contrat (occasionnel ou pas) négociable ou pas ? Quel avancement sur le dossier de location de voitures ? Quelle quotité pour ceux n'ayant pas travaillé pendant les années de référence ? ...

Les sujets ne manquent pas pour que le dialogue et la négociation aient lieu. Nous considérerions comme un grave manquement de la direction de l'Insee si elle refusait ce dialogue, et ne pourrions en rester à ce constat. »